

Et si la Ville écoutait les parents ? Et si les parents étaient de bonne foi ?

Avec 50 familles dionysiennes, la FCPE de Saint-Denis interpelle les élus depuis 2 semaines, après 4 ans de vaines alertes. Les dysfonctionnements sont pourtant reconnus : « [Les services se mobilisent pour] *corriger les bugs informatiques et améliorer l'interface de réservation* », nous écrit Mme Temel le 8/05. Comment continuer à pénaliser les parents sur les bases de ce système ?

Les 50 familles, pourtant, présentent toutes des situations qui devraient permettre à leurs recours d'aboutir. Leur bonne foi est évidente. Et elles ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Entendre les familles permettrait sans doute aux élus de le comprendre. La Ville doit répondre à la demande d'audience avec les familles.

La FCPE appelle à :

- l'annulation collective des pénalités pour les familles qu'elle accompagne ;
- l'annulation générale des pénalités pour 2023-2024 ;
- un moratoire sur les pénalités en attendant la refonte du système de réservation.

1/4 des parents pénalisés après 4 ans de mise en place est un signe d'échec : le système de réservation est devenu une machine à pénaliser.

La FCPE Saint-Denis pour une cantine gratuite... gratuite !

Quatre ans après la mise en place de la cantine gratuite, un grand nombre de parents sont pénalisés, pour des sommes considérables. Mme Temel annonce entre 20 % et 23 % selon les interlocuteurs. Le seul document fiable à notre disposition indique 23 % en moyenne mensuelle en 2023-2024, avec un pic à 27 % en janvier 2024. Voir le [1^{er} communiqué du 28/04/25](#).

Qui sont les parents pénalisés ? Qui sont les « 50 familles » ?



Selon les élus, des « grugeurs » : « La gratuité ça n'a jamais signifié : je viens quand je veux ou je ne viens pas ». Pourtant, les mêmes élus reconnaissent les dysfonctionnements de la réservation.

On peut s'interroger : quelle famille a intérêt à « gruger », puisque c'est elle qui paye ??? Quel intérêt à mal s'inscrire ??? Et s'il fallait questionner le système de réservation ?

Nous saluons la proposition de réexaminer les dossiers suivis par la FCPE, mais cela ne résoudra pas le problème de fond.



Selon l'enquête menée par la FCPE Saint-Denis* auprès de 50 familles :

Il est frappant de constater que tous les parents dionysiens sont concernés ou peuvent l'être dans leur diversité : catégories sociales, origines, maîtrise de la langue, de l'informatique... avec un bonus pour les plus fragiles, qui souffrent le plus des pénalités et peuvent le moins se défendre ; **C'est pour tous les parents de la Ville que la FCPE réagit aujourd'hui.**

Pourquoi autant de pénalités ?

Le « garde-fou » des « 3 jours de pénalités gratuites » ne sert souvent à rien, en particulier pour les parents qui se croient inscrits. Lorsque les parents reçoivent les factures, il est trop tard.

Après 4 années d'alertes et 2 semaines de mobilisation, nous pensons qu'il est temps de **travailler avec les parents, dans un esprit constructif, à la refonte du système de réservation pour le rendre plus fiable, plus compréhensible, et plus juste.**

La Cantine gratuite...



... ça coûte un bras !

Une famille ciblée par la Ville

« *une volonté manifeste d'instrumentalisation et d'attaque de la politique de la cantine gratuite* » (réponse du maire au député ayant intervenu en soutien à la famille)

Ce sont les termes employés par le maire à propos de la famille de S, qui exerçait un recours pour bénéficier... de la cantine gratuite ! Dans le même courrier du maire, daté du 22/04/25, celui-ci écrit que la famille « *recherches faites auprès du centre médical [...] n'a pas renouvelé le PAI* » de ses enfants. La mauvaise foi de la famille est établie ? 2 semaines plus tard, pourtant, la Ville est contrainte de faire marche arrière : le PAI avait bien été renouvelé, c'est le directeur de l'école qui avait oublié de le transmettre. Comme l'expliquait la famille depuis des mois...

Des familles manifestement de bonne foi... dont la bonne foi est niée

Tous les parents concernés nous ont transmis leurs documents (captures d'écran, méls de confirmation...)

Echaudés, de nombreux parents ont fait des captures d'écran au moment de l'inscription de leur enfant à la cantine, ou ont conservé le mél de confirmation. Ils avaient donc bien réalisé la démarche pour s'inscrire, et les fameux « 3 jours de pénalité gratuite » vantés par Mme Temel ne leur servaient à rien puisqu'ils pensaient être inscrits...

Il faut bien comprendre que les parents n'avaient AUCUN INTÉRÊT à ne pas finaliser l'inscription à la cantine GRATUITE et à payer des PÉNALITÉS !!!

Leur bonne foi, que l'erreur soit la leur ou non, aurait donc dû automatiquement être reconnue.

Quelle est la logique sinon punir les parents pour ce dont ils ne sont pas responsables ?

K s'est inscrite en début d'année. Elle a reçu un mél de confirmation, avec un lien vers le détail de la demande, qui ne fonctionne plus. Les pénalités tombent pour décembre, janvier et février (facture de décembre reçue en février). Recours rejeté.

Y a réservé pour l'année, mais sa réservation n'a pas été prise en compte. Coup de chance, elle fait partie des rares parents qui ont reçu un message d'alerte. En octobre nouvelle tentative d'inscription et capture d'écran. Cette fois, elle pense que c'est bon. Mais non : 3 mois de pénalités en décembre, janvier et février avant qu'elle l'apprenne par la facture de décembre. Recours rejeté.

A s'est rendu en mairie, l'application ne fonctionnant pas. Elle réalise son inscription avec un agent et reçoit un mél de confirmation, qui ne précise pas les dates d'inscription (le lien dans le mél est mort). Résultat : 300 € de pénalités en janvier, 600 € en février... Aissata attend toujours depuis 2 mois le résultat de son recours.

J se voit infligé 300 € de pénalités chaque mois pour ses 3 enfants, de décembre à février. Elle s'était inscrite en début d'année et avait pourtant conservé, méfiante, une copie d'écran. Son recours a pourtant été rejeté : ce n'était pas le bon écran prouvant la validation...

F a réservé pour son fils la cantine à l'année. Elle a pris une capture d'écran de sa démarche. Ce n'était pas le bon écran. Fatima est-elle de mauvaise foi ? A-t-elle fait exprès de mal s'inscrire pour pouvoir payer des pénalités et exercer un recours ?

F Inscrite en début d'année, elle a pris une copie d'écran de la procédure. Le mauvais écran, hélas. Recours rejeté.